

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19882

présenté par
Mme Panot

ARTICLE 43

L'alinéa 13 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Par cet amendement nous affirmons notre opposition à cet alinéa. En effet, nous sommes opposés à ce mécanisme qui vise à encadrer la transition entre les deux systèmes de retraite pour les régimes spéciaux. Cet alinéa est le reflet de l'incohérence complète du gouvernement qui annonce vouloir mettre fin à ces régimes spéciaux, tout en maintenant différents systèmes. Les assuré.e.s sont plongé.e.s dans l'incertitude quant à l'âge de leur départ en retraite et leur niveau de pension. Selon nous, les assuré.e.s "proche - aidant" qui se trouvent être affilié.e.s à ces régimes spéciaux, devraient également bénéficier d'une majoration de leur cotisation, au même titre que toutes les catégories de travailleurs.